

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUSSLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion française, unanime, approuve M. Poincaré. — Après la remise de notre réponse : l'impression en Grande-Bretagne. — Quelques limites à ne pas franchir. — Des chiffres qui parlent : le commerce extérieur de l'Angleterre. — Notre change et la crise britannique du chômage.

On peut dire, et il faut dire, que la réponse de M. Poincaré à la note britannique a été accueillie avec une réelle satisfaction par l'opinion française unanime.

Les uns se plaisent à constater que notre Premier n'a rien abandonné des intérêts de notre pays, tout en plaçant notre cause avec une clarté, une logique, un pouvoir de persuasion qui devraient être décisifs si nous n'avions à négocier avec des partenaires pour lesquels ces qualités ne présentent qu'une valeur relative.

Les autres se plaisent à retenir le ton conciliant, le désir manifesté d'accord qui transparait.

A ce sujet, rien de plus caractéristique que les commentaires des journaux français, adversaires déclarés du Président du Conseil et de sa politique. Même les plus irréductibles conviennent de l'esprit de modération et d'entente de M. Poincaré.

Voici, en quels termes, deux d'entre eux, appréciaient ces jours-ci, le discours prononcé dimanche à Charleville par M. Poincaré.

Le *Quotidien* écrit :
 On savait que le Président du Conseil répondrait de Charleville au gouvernement britannique.

Il l'a fait.
 On savait qu'il maintiendrait ses vues contre celles de M. Baldwin.

Il l'a fait.
 Il l'a même fait avec fermeté, et comme s'il était assuré d'avoir également raison sur tous les points.

Mais, néanmoins, ce discours se distingue des autres en ce que l'on n'y trouve aucune de ces formules sèches et tranchantes, dont le *Quai d'Orsay* a tout un arsenal, qui vont, comme des flèches, blesser l'interlocuteur que l'on veut convaincre.

Très sagement, M. Poincaré s'en est abstenu.

Ce n'est pas négligeable.

Dans tous les cas, ce n'est pas la France qui aura la responsabilité de la rupture.

Ces dernières lignes surtout sont significatives : car le *Quotidien* jusqu'ici n'avait guère cessé de dénoncer la prétendue attitude d'intransigence de M. Poincaré.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la communiste *Humanité* qui ne doive avouer que le ton de M. Poincaré est conciliant.

Elle écrit :
 M. Poincaré a prononcé, à Charleville son discours hebdomadaire. *Curieux discours* : il n'a été ni hargneux, ni agressif. Faut-il voir, dans cette harmonie dominicale, une anticipation sur la réponse à l'Angleterre, dont nous ne connaîtrons le texte que dans quelques jours ? Le ton est relativement conciliant, bien que le président de la réaction et de la guerre ne cède rien et n'apporte au fond aucune nouveauté.

N'insistons pas et félicitons-nous que la France ait à sa tête un homme qui sache pareillement obliger ses adversaires eux-mêmes à reconnaître sa maîtrise.

Le ton amical de la réponse française ne pouvait manquer de frapper les esprits britanniques que n'avaient pas le parti-pris.

Sans doute, les journaux anglais conservent-ils une prudente réserve et ignorent totalement « l'emballement ».

Mais ceci est déjà caractéristique : jusqu'ici, en effet, toute communication, toute suggestion française étaient accueillies avec défiance et une sorte de parti-pris d'opposition.

Cette fois rien de tel.
 Certes, il y a bien toujours la phalange des journaux francophobes qui acrimonie.

Par exemple, la *Westminster Gazette* ne désarme pas ; elle écrit : « Une action séparée du gouvernement britannique est nécessaire. La

note française ne sert qu'à confirmer l'impossibilité de concilier la politique britannique à l'égard de l'Allemagne avec celle du gouvernement français ».

Pourtant, dans l'ensemble, les feuilles anglaises enregistrent avec satisfaction, la courtoisie de la réponse française et la plupart expriment le vœu que la conversation se poursuive amicalement entre Londres et Paris.

Ceci est parfaitement possible, mais à la condition qu'on renonce, Outre-Manche, à certaines idées.

La France n'acceptera, dans aucune circonstance, le principe de la fixation de la capacité de paiement de l'Allemagne par une Commission internationale : on permettrait ainsi au Reich de mener à bien sa manœuvre frauduleuse.

De même, on doit se dire, Outre-Manche, que si la France veut bien se contenter de 26 milliards de marks-or et, par là, prend à sa charge une partie des réparations et la totalité des pensions, nous n'admettrons jamais que l'on vienne par un artifice quelconque diminuer ce total.

Bref, le désir d'entente de la France n'ira pas au-delà de certains sacrifices, de certaines abdications.

Voilà ce qu'il faut qu'on comprenne en Grande-Bretagne.

À l'heure actuelle, le rétablissement de l'Entente et la solution pratique du problème des réparations ne dépend plus de nous, mais des Anglais.

Nous voulons espérer qu'ils sauront voir quels sont et leur devoir et leur intérêt.

Car l'intérêt de la Grand-Bretagne exige que l'Allemagne paie, comme il voudrait la présence de l'Angleterre à nos côtés dans la Ruhr.

C'est chez nos voisins d'Outre-Manche, devenu un lieu commun que de dénoncer l'occupation de la Ruhr par les Français comme se trouvant à l'origine du malaise économique dont souffre actuellement la Grande-Bretagne.

Comme beaucoup d'autres, ce lieu commun-là demande à être vérifié. Et lorsqu'on examine la statistique récemment publiée du commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant les cinq premiers mois de 1923, on est tenté de conclure que cette occupation tant honnie, loin de porter préjudice à l'Angleterre, lui a plutôt été favorable.

Pendant les cinq mois envisagés, les importations anglaises, qui ressortent à 499 millions 470-157 livres sterling, s'avèrent supérieures de 46.516.262 livres à ce qu'elles ont été pendant la période correspondante de 1922. Quant aux exportations, elles atteignent 372.704.320 livres, soit, par rapport aux cinq premiers mois de 1922, un excédent de 26 millions 137.155 livres. Et cette augmentation des exportations est particulièrement sensible au cours du dernier mois envisagé, le mois de mai.

Il est intéressant de noter un fort accroissement des importations de matières premières, accroissement qui constitue en général un prélude à une reprise de l'activité industrielle. Par ailleurs, on remarque une sensible augmentation des exportations de houille et d'ouvrages en fer ou acier. C'est là évidemment une conséquence de l'occupation de la Ruhr, et les industries houillères et métallurgiques de l'Angleterre ne manquent pas de bénéficier de l'arrêt de la production dans nos régions occupées par nos troupes.

Ces constatations contredisent les affirmations des hommes d'Etat et des publicistes de Grande-Bretagne.

Mais elles sont trop évidentes pour ne pas, tôt ou tard, finir par dessiller les yeux des Anglais de bonne foi. Ceux-ci alors s'apercevront que le danger qui menace le commerce et l'industrie britanniques vient non de France, mais d'Allemagne.

En attendant, l'offensive contre le franc se poursuit et le change nous reste défavorable.

Nous demandons l'autre jour : reste à savoir si cette pression économique-financière qu'on prétend exercer sur nous produira les résultats qu'on attend.

En fait, il se pourrait bien que cette offensive contre le franc se retournât contre ses auteurs.

Les dirigeants anglais s'en vont

criant sur tous les tons et sur tous les toits qu'ils veulent diminuer leur chômage.

Pour ce faire, ils veulent rétablir la situation économique de l'Allemagne, dans l'espoir qu'elle redeviendra leur cliente.

Nous pensons, nous, que c'est là une grave erreur et que l'Allemagne risque surtout de devenir une sérieuse concurrente.

Mais peu importe. Ce qui est certain, c'est qu'en tentant de nous ruiner, en diminuant le pouvoir d'achat de notre monnaie, on nous empêche de continuer nos achats Outre-Manche et, par suite, on augmente d'autant le nombre de chômeurs.

Plus la France et les diverses nations seront pauvres, moins les acheteurs seront nombreux sur les marchés anglais et plus les concurrents à change déprécié deviendront dangereux pour les Britanniques.

Comment les hommes d'affaires anglais ne se rendent-ils pas compte de ces faits, qui sont l'évidence même ? Quel intérêt ont-ils aujourd'hui à pousser à la dévalorisation du franc ou de la lire ?

Pas plus qu'hier à contribuer à l'anéantissement du mark.

Dans les deux cas, ils handicapent d'une façon presque complète des acheteurs possibles, tout en favorisant leur concurrence sur marchés neutres.

Qui oserait soutenir que c'est là un excellent calcul ?

M. D.

INFORMATIONS

En Pays occupés

La gène des milliardaires

On a procédé, à de nombreuses saisies de marks. On a saisi : à Mayence, 84 milliards ; Werden, 50 milliards ; Ludwigshafen, 40 milliards ; Landau, 8 milliards ; Spire, 736 millions. A Mayen, une somme de 1-500 millions de marks a été saisie à la caisse d'épargne pour le paiement de l'indemnité de 3.769 fr. allouée à la régie des chemins de fer et infligée à la suite des sabotages commis dans le cercle de Mayen le 25 juin 1923.

Incidents divers

Une grenade allemande a été trouvée, le 22 août, dans un wagon de voyageurs en gare de Ludwigshafen.

Le 21 août, à 21 heures, une patrouille de tirailleurs a rencontré, près de la gare de Mottenheim, au nord de Worms, trois Allemands. Elles les a sommés de s'arrêter. Un des Allemands ayant tiré un coup de feu, les tirailleurs ont riposté ; un des Allemands a été tué.

Le 22 août, au matin, une manifestation de sans-travail a eu lieu devant la mairie, à Kaiserslautern. Les manifestants ont été dispersés par la police allemande, qui a fait usage de ses armes. Deux sans-travail blessés grièvement à coups de sabre ont été conduits à l'hôpital.

Plus de bains à Berlin

Tous les établissements privés de bains à Berlin ont fermé leurs portes par suite de l'augmentation du prix du charbon.

Le mouvement pacifiste est lent en Allemagne

Au cours d'une conférence à Essen, le prince Max de Saxe, frère de l'ex-roi et professeur de théologie à l'Université de Fribourg, a déclaré que le mouvement pacifiste avait influencé moins de progrès en Allemagne, où il ne compte que 30.000 adhérents, qu'en France, où il y en a plusieurs centaines de mille.

Pour éviter une guerre future, a-t-il dit, on doit diriger la lutte contre ce qui provoque la dernière guerre. Il faut arrêter le développement du capitalisme et transformer la conception de l'Etat, qui doit être le serviteur du peuple et non le peuple le serviteur de l'Etat.

Les bavarois veulent célébrer le sédantag

Les journaux de l'extrême gauche déclarent que les monarchistes bavarois et les organisations illégales se préparent à une nouvelle action à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Sedan le 2 septembre.

Le chef des nationalistes bavarois Hitler a séjourné, ces jours-ci, à Berlin. Il a été l'hôte du député ultranationaliste Wulke, avec lequel il s'est entretenu de l'action projetée.

Les statues volées dans la Somme

Les Allemands avaient pendant la guerre emporté le buste en bronze du poète picard Nestor Crinon érigé à Vraignes-en-Vermandois. Un nouveau buste vient d'être replacé sur le socle.

Les Allemands n'ont d'ailleurs restitué aucun des monuments qu'ils ont volés dans la Somme, notamment ceux de Parmentier à Mondidier, de Marie Flouret à Péronne, de la Défense de 1870 à Albert, etc.

L'emprunt belge en France

Au cours de la séance tenue par le Conseil de Cabinet, M. Theunis a annoncé que des pourparlers engagés à Paris en vue de la conclusion d'un emprunt de 400 millions avaient abouti. L'emprunt est contracté pour une durée de 20 ans ; le remboursement commencera dans 5 ans. Le taux de l'intérêt est de 6 1/2 0/0. L'emprunt sera émis à 98 francs.

Les grèves en Grèce

Jeudi après-midi, au Pirée, un conflit sanglant s'est produit entre des grévistes communistes et la troupe.

Selon les journaux, les grévistes auraient désarmé une patrouille de sept soldats. Les grévistes auraient attaqué les troupes envoyées en renfort et auraient blessé deux soldats ; deux agents auraient été forcés de riposter. Il y aurait eu deux ouvriers tués et sept blessés. Finalement, les grévistes ayant été dispersés, le calme a été rétabli. La presse et l'opinion approuvent unanimement l'attitude énergique du gouvernement.

Tous nos contingents de Turquie rapatriés

La question du rapatriement des troupes françaises, en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie, soulevée au lendemain de la signature de la paix de Lausanne, vient d'être résolue par le gouvernement français. Toutes les Compagnies de navigation de Marseille et divers amateurs dont les vapeurs desservent les lignes du Levant, ont pris leurs dispositions en vue du transport à Marseille, Toulon et Port-Vendres de plus de 10.000 hommes de troupes, ainsi que des chevaux et du matériel militaire.

La olémence du gouvernement d'Angora

On mande d'Angora : L'Assemblée nationale a repris, la discussion du traité de Lausanne. Le gouvernement turc a décidé de proclamer l'amnistie générale pour les délits politiques dès la ratification du traité.

Seront exclus : l'ex-sultan, l'ex-grand vizir Ferid pacha, ceux qui ont accompagné le sultan dans sa fuite, ceux qui ont promulgué des sentences contre les chefs du mouvement national, ceux qui ont signé le traité de Sévres et ceux qui ont fui en Grèce, craignant les conséquences de leur coopération avec les Hellènes pendant l'occupation hellénique.

Au Marco français

Les opérations ont repris dans le Tadda.

Le groupe mobile a quitté le camp d'Almon-Marsel et a occupé le poste Taounza-Naf-Fendi, à 6 kilomètres au sud des Beni-Mellal. L'ennemi n'a pas réagi.

Un tour de France original

Un jeune Strasbourgeois, Jules Heltinger, connu dans les milieux sportifs alsaciens, vient de décider de suivre tout le circuit du Tour de France en poussant devant lui une charrette. Partant de Strasbourg, le jeune Alsacien passera par Mulhouse, Genève, Briançon, Nice, Toulon, Perpignan, Luchon, Bayonne, Les Sables-d'Olonne, Brest, Cherbourg, Le Havre, Paris, Dunkerque, Metz.

Pour photographier l'éclipse de soleil

Les lieutenants aviateurs américains Mac-Ready et Stevens ont reçu

l'ordre de se rendre à San-Diego (Californie de l'Ouest), afin de prendre, à une altitude de 20.000 pieds, des clichés photographiques de l'éclipse totale de soleil, qui doit se produire le 10 septembre.

Ce phénomène ne sera visible ni en France ni en Angleterre.

Un combustible qui brûle sans fumée et presque sans laisser de cendres

On annonce qu'après seize années de recherches et d'expériences patientes, le professeur S. Roy Illingworth, directeur du laboratoire de chimie de l'Ecole des mines du sud du Pays de Galles, a réussi à extraire du charbon un combustible qui brûle sans dégager la moindre fumée, ne laisse pour ainsi dire pas de cendres et dont la valeur calorifique est équivalente à celle de la houille.

Les Immortels travaillent au dictionnaire

L'Académie Française, dans sa séance de jeudi, a décidé la suppression du mot « jolivet ». Elle a résolu, par contre, d'introduire dans le dictionnaire les mots « joliesse » et « jointement ».

Tirages financiers

Communes 1926
 Le n° 836.693 gagne 200.000 fr.
 Le n° 525.260 gagne 25.000 fr.
 Huit n° gagnent chacun 5.000 fr.
 Cent n° gagnent chacun 1.000 fr.

Communes 1912
 Le n° 1.338.066 gagne 100.000 fr.
 Le n° 1.345.897 gagne 10.000 fr.
 12 n° gagnent chacun 1.000 fr.

Fonciers et communales 1921
 Le n° 1.883.818 gagne 250.000 fr.
 Le n° 730.615 gagne 100.000 fr.
 Le n° 2.346.615 gagne 50.000 fr.
 300 n° gagnent chacun, 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Ce n'est pas pour rien !

Tout récemment, une note a paru dans les journaux annonçant qu'il était question de faire des économies sur le budget de la Société des Nations.

Au premier abord, la somme allouée par l'Etat ne paraît pas énorme, car la France n'alimente ce budget pour sa part qu'à raison de 6 millions.

Mais ce qui frappe, surtout, c'est que cet argent est réparti en grosses tranches entre un nombre restreint de fonctionnaires.

Le secrétaire général de cet organisme international comprend : 1 secrétaire général (anglais) ; 1 secrétaire général adjoint (français) ; 2 sous-secrétaires généraux.

Le secrétaire général touche : traitement 4.000 £ ; indemnité pour frais de représentation 2.500 £ ; indemnité de résidence 1.000 £ ; au total 7.500 £, soit, au cours du change à 80 francs, 600.000 francs français.

Le secrétaire général adjoint reçoit pour ses services : Traitement 3.000 £ ; frais de représentation 1.000 £. Ce qui a fait 4.000 £ ou 320.000 fr. de chez nous.

Les deux secrétaires généraux ont chacun un traitement de 3.000 £ + 500 £ d'indemnité pour frais de représentation, équivalant au change à 280.000 francs.

Chacun de ces hauts fonctionnaires a directement à sa disposition un cabinet.

Celui du secrétaire général comprend 6 postes coûtant 96.510 francs suisses ou 289.530 francs français en comptant théoriquement la valeur du franc suisse à 3 francs français.

Le chef de cabinet du secrétaire général est payé 28.000 francs suisses, soit 84.000 fr. français ; celui du secrétaire général adjoint touche 24.000 francs suisses, ce qui équivaut à 72.000 francs français.

Les quatre secrétaires du cabinet du secrétaire général touchent respectivement 14.400, 10.555 et 10.000 fr. suisses. C'est-à-dire 43.200, 31.665 et 30.000 fr. français.

A ces traitements, s'ajoutent des indemnités importantes pour frais de

voyage, de représentation, de déplacement, etc., etc.

On voit que les délégués de la Société des Nations ne sont pas trop malheureux et n'ont guère le droit de crier à la vie chère.

D'autre part, il y a également le bureau de l'organisation internationale du travail qui, au point de vue du budget n'a rien à envier à la Société des Nations.

La France verse une somme de 24 millions de francs pour alimenter ce budget. Le directeur de ce bureau touche 270.000 francs, et le total des dépenses du Cabinet et du secrétariat particulier s'élève à 1.171.665 fr.

Un conseiller technique gagne 150.000 fr. ; un chef de division, 141.000 fr. ; un chef de section 90.000 fr.

Ce n'est pas pour rien et on comprend que ceux qui occupent ces somptueuses sinécures ne veulent pas les quitter ou ne les quittent qu'à regret.

Il faut croire, il faut espérer tout au moins, que ce Bureau international fait ou fera de la bonne besogne dans l'intérêt des travailleurs français.

LOUIS BONNET.

En attendant le rétablissement

DE

L'ÉCOLE NORMALE

L'Aveyron récalcitrant

Nous détachons le passage suivant du compte-rendu, publié par le *Courrier de l'Aveyron*, de la séance du 21 août du Conseil général de l'Aveyron :

On aborde la question de l'Ecole normale.

M. Jaudon qui, la veille, avait pris la parole à ce sujet, rend compte des travaux de la Commission, qui a reçu des explications de M. l'Inspecteur d'Académie et du Directeur de l'Ecole normale de Rodez — et rédigé des conclusions.

Il retrace la genèse de cette affaire, rappelle les textes législatifs sur lesquels elle repose, les conversations entre les préfets du Lot et de l'Aveyron, et la conférence faite, au Conseil général de l'Aveyron, lors de la précédente session, par M. de Monzie, sénateur, président du Conseil général du Lot.

Puis il donne lecture des conclusions adoptées par la Commission. Elles se résument ainsi :

« 1^o Le Conseil général donne mandat à M. le Préfet de faire un *pouvoi* en cassation contre le décret ministériel du 9 juillet 1923, décret entaché d'illégalité ;

« 2^o Il nomme une Commission interdépartementale chargée de se mettre en rapport avec la Commission similaire que le Lot est invité à nommer ;

« 3^o Il demande que ces Commissions se réunissent à Rodez, centre des intérêts en cause.

Une discussion s'ouvre, à laquelle prennent part MM. Puech, Raynaldy, Dijols et Maruéjols. M. Raynaldy insiste particulièrement sur le risque, à peu près certain, que soit imposé à l'Aveyron l'obligation d'envoyer ses élèves-institutrices à Cahors ; avec énergie, il met le Conseil en garde contre cet événement possible.

En fin de discussion et après intervention de M. de Vezins et nomination du docteur Molinié à la Commission, les conclusions sont adoptées avec quelques modifications : ainsi le *pouvoi* devra être fait par M. le Préfet immédiatement.

Le Conseil général de l'Aveyron, au cours de la séance du 22 août, est revenu sur la question.

Voici, d'après le *Courrier de l'Aveyron*, l'essentiel du débat et des conclusions :

Par un vote unanime, le Conseil général confirme la décision prise dans sa séance du 21, concernant la fusion des écoles normales de garçons de Cahors et de Rodez. Il donne mandat à son président d'introduire devant le Conseil d'Etat un *pouvoi* contre le décret ministériel qui a ordonné la fusion.

Ainsi, le Conseil général de l'Aveyron ne veut rien entendre : il prétend

conservé au département ses deux Ecoles Normales.

Bien plus, après s'être montré disposé à accueillir nos élèves-maitres, il les repousse, il dédaigne le cadeau du ministère... et du Lot!

Le plus pittoresque en la circonstance est le pourvoi en cassation décidé contre le décret ministériel du 9 juillet, « entaché d'illegalité ».

Or, le dit décret ne lèse que les intérêts du Lot!

Bref, ce sont les Aveyronnais qui prennent en main la défense des intérêts de notre département.

Le geste n'est-il pas d'une douce ironie?

M. DAROLLE.

LE PAIN CHER

Les journaux publient ce communiqué quasi-officiel au sujet de la question du blé.

« Il résulte des renseignements de la statistique provisoire, fournis par les services agricoles des départements, que la récolte de froment, pour l'ensemble de la France et sans compter l'Algérie, paraît devoir être estimée à 79 millions de quintaux.

« En conséquence, étant donné le maintien des mesures précédemment prises pour l'extraction de la farine entière et l'incorporation des succédanés et, d'autre part, l'excédent de production de l'Afrique du Nord, la France pourra se passer pendant la campagne 1923-1924 de tout appel aux importations étrangères. Mais il importe pour cela que toutes les recommandations précédemment faites contre le gaspillage du pain continuent d'être observées.

« Donc, pas d'importation du blé pendant la campagne 1923-24, mais nous ne mangerons pas du pain de pur froment.

« Notre pain, on continuera à mélanger des succédanés qui, dit-on, permettent d'économiser la farine de froment.

« M. Chéron le répète, sur tous les tons, pensant bien le faire croire aux consommateurs.

« Or, les succédanés mélangés à la farine de blé coûtent aussi cher sinon plus cher que la farine de froment.

« Il faut bien que les marchands de succédanés fassent leurs petites affaires.

« Le consommateur, seul, n'y trouve pas son compte, car, non seulement il mange un pain qui n'est pas ce qu'il devrait être, mais encore il le paie toujours un prix anormal.

« Les services du ministère de l'Agriculture savent bien pourtant qu'il y a entre le prix du blé et celui de la farine une différence très sérieuse!

« Pourquoi ne se préoccupent-ils pas de cette différence dont ne profitent ni les agriculteurs ni les consommateurs?

« Les grands fariniers sont les maîtres du marché et les services du ministère de l'Agriculture paraissent être à leurs ordres.

« La récolte de blé, cette année, est excellente, plus que suffisante pour la consommation de la France; et le prix de la farine reste toujours élevé.

« C'est à n'y rien comprendre ou plutôt on comprend trop pourquoi il en est ainsi. Les magnats de la farine sont tout-puissants!

« Dans tous les cas, il faudra bien que le ministre de l'Agriculture s'explique, enfin, un jour ou l'autre, sur ce point.

« M. Anselme Patureau-Mirand, député de l'Indre, a avisé, en effet, le ministre de l'Agriculture qu'il interpellera dès la rentrée sur le prix exagéré du pain et sur les raisons invoquées pour expliquer la différence existant entre le prix du blé et le prix de la farine.

« Sans doute, le ministre ne manquera pas de mettre la main sur son cœur et de s'écrier: « J'aime le paysan et le consommateur français.

« Mais ira-t-il jusqu'au bout de ses déclarations d'amour et dira-t-il qu'il rappellera à l'ordre, qu'il mettra les fariniers à la raison?

« Attendons l'interpellation. Mais jusque-là, nous paierons, malgré l'abondance de la récolte de blé de 1923, le pain toujours très cher!

« Et ça, c'est la plus mauvaise constatation que l'on puisse faire!

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Hugon, percepteur à Livron, grand blessé de guerre, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Médaille d'honneur

Notre compatriote Mlle Maria Carayrou, originaire de Labatude, vient de recevoir une médaille d'honneur de la Société d'encouragements pour ses longs services. Félicitations.

Enseignement secondaire

Mlle Badet, surveillante d'internat au lycée de jeunes filles de Cahors est déléguée dans les fonctions de répétitrice au collège de jeunes filles de Châteauroux.

P. O.

M. Amblard, employé à la Cie du P. O. à St-Denis-Martel, est nommé brigadier de manutention à Breteux-Biars.

Il y a 100 ans!

En 1823, l'« Astrologue parisien » écrivait :

« On criera en 1823 comme en 1822 contre les abus, la cherté des vivres, la pénurie du commerce; et comme en 1822, les riches profiteront à qui mieux mieux des premiers et le pauvre peuple se consolera de prétendus malheurs occasionnés par les autres en se portant en foule aux spectacles, aux jardins publics et aux guinguettes. »

« Ne confondons pas : c'est bien en 1823 que l'« Archéologue parisien » publiait les réflexions ci-dessus.

« Nous pouvons bien les renouveler en 1923. La même situation est bien aujourd'hui ce qu'elle était il y a 100 ans.

Aujourd'hui, il y a, en plus, les cinémas et les dancings.

Et le rouleau ?

Le rouleau compresseur est toujours immobilisé devant l'établissement du Séminaire. On n'a pas pu encore lui placer la 4^e roue, car ce camion qui se respecte ne veut pas marcher avec 3 roues.

« Qu'il attende : car voici que la fête du faubourg St-Barthélémy doit avoir lieu dimanche et lundi.

« Il fera besoin aux organisateurs; il peut leur rendre grand service.

« Si l'orchestre de la « Botto » donne un concert et fait danser sur cette place, pas besoin de dresser une estrade pour les musiciens.

« Il n'y a qu'à mettre quelques drapaux sur le devant et l'arrière de la machine et l'orchestre s'installera le plus confortablement possible sur le rouleau.

« En cas de pluie, l'orchestre pourra à la rigueur, se réfugier dans le fourgon.

« Depuis 3 mois que le rouleau compresseur est inoccupé, il servira au moins, à quelque chose, il se rendra utile.

« Nous engageons vivement les organisateurs de la fête à examiner cette proposition et à la soumettre au propriétaire du rouleau.

« A la rigueur même, la chaudière de la machine pourrait être allumée pour faire cuire les escargots, régal traditionnel des Barrens, le lundi de St-Barthélémy. Mais, autant de bonnes et judicieuses propositions que l'on fasse, elles ne seront pas prises en considération.

L. B.

Institut Sténographique de France

Voici les résultats des examens de sténographie et de dactylographie du centre de Gourdon.

CALLIGRAPHIE

Mention Bien : Mlle Brunel et Déjat.

Mention Assez-Bien : Mlle Mourguès, Vaysse Yvonne, Cardoni, Picou, Cassayre, Vignau.

50 mots.

Mention Bien : Mlle Poujade.
Mention Assez-Bien : Mlle Picou, Brunel, Piniot, Vielmon, Mourguès, Marcelle, Vignau.

60 mots.

Mention Très-Bien : Mlle Rouffignac, Marie-Louise.
Mention Assez-Bien : Mlle Rontex, Vielmon, Poujade.

70 mots.

Mention Bien : Mlle Poujade et Fabre.
Mention Assez-Bien : Mlle Cagnac et Rouffignac, Marie-Louise.

80 mots.

Mention Très-Bien : Mlle Grangié.
Mention Bien : Mlle Robert et Poux.

Mention Assez-Bien : Mlle Vaysse, Berthe et Espointour, Marcelle.

90 mots.

Mention Bien : Mlle Espointour.
Mention Assez-Bien : Mlle Poux et Grangié.

100 mots.

Mention Bien : Mlle Espointour.
Mention Assez-Bien : Mlle Poux et Grangié.

DACTYLOGRAPHIE

Diplôme de capacité : Mlle Robert.
Diplôme scolaire : Mlle Taste, Vaysse Berthe, Picou, Poux, Brunel, Espointour, Poujade.

Nos félicitations aux lauréates et à leur professeur, Mme Deilhes, sténodactylographe à l'inspection d'académie de Cahors.

Comité départemental des mutilés et réformés

En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923, il va être procédé à la nomination, à titre temporaire, de deux candidats civils. L'un, à l'emploi de Rédacteur au Ministère de la Guerre, l'autre, à l'emploi de Gardien de bureau auxiliaire des ports et Etablissements de la Marine.

Les mutilés et réformés désireux de poser leur candidature à ces deux emplois sont priés de faire parvenir leur demande au Comité départemental des mutilés et réformés de la guerre, à la Préfecture du Lot.

Vagabonds

La gendarmerie de Limogne a procédé à l'arrestation du nommé Adolphe Causse, 66 ans, et de son amie Jeanne Cazabou, 24 ans, chanteuse ambulante, pour vagabondage et mendicité.

Ils ont été conduits à Cahors et écroués.

Regardez dans le verre!

Nous recevons la lettre suivante :
le 24 août 1923.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque vous faites l'écho impartial des questions présentant un intérêt public, permettez moi de relever la phrase suivante, parue dans le n° du 19 et qui m'a rappelé un petit incident de mon dernier passage à Cahors :

« C'est de l'eau tiède que les très sympathiques limonadiers servent aux clients. »

Il m'est arrivé de parcourir les Boulevards de notre bonne ville de Cahors, à une heure où par ces chaleurs caniculaires, il est interdit aux admirateurs de Gambetta, de contempler son monument de trop près ou trop longtemps et comme tout citoyen bien constitué, j'ai éprouvé le besoin de calmer une soif ardente en absorbant un « soda » à l'ombre rafraîchissante de la tente d'un café.

« Or, j'ai pu constater que nos très sympathiques limonadiers calmaient notre soif légitime, avec tout autre chose que de l'eau tiède inoffensive. »

« Vous avez relaté, je crois, l'erreur d'un garçon de café, versant à ses clients du chlorure de potassium ou du bled par des peintures, ici le danger gisait au fond de mon verre sous la forme d'un perfide morceau de verre, transparent comme la glace dont vous déploriez l'absence, mais dont les redoutables arêtes auraient pu faire dans mes intestins, d'affreux dégâts. Le garçon admis à contempler ce diamant d'un genre nouveau, déclara qu'il arrivait souvent qu'il se produisait de légères cassures en ouvrant les bouteilles à « bille », d'où la présence du criminel morceau de verre qui me paraît constituer un véritable danger.

« Je crois devoir vous en faire part et je crois qu'on ne saurait trop recommander aux consommateurs de boire lentement, en temps de sécheresse; comme la précipitation en la matière, est fonction des indications du thermomètre, il y aurait lieu de prendre la précaution de regarder attentivement le fond de son verre avant de s'abandonner à l'impétueux et onéux besoin, qu'est la soif en ville.

« Croyez, Monsieur le Rédacteur, à mes sentiments entièrement dévoués.

Un vieil abonné.

Pour que nous ayons du papier

Il a fallu le train-exposition canadien pour que nous nous apercevions de notre pénurie en papier, et que nos colonies qui seraient à même de nous ravitailler n'ont pas été utilisées comme il convenait.

Jusqu'à présent, disent les « Informations parisiennes » nous nous étions ravitaillés en pulpe scandinave; mais à quel prix!

Aussi bien, nous étions tributaires de l'étranger et faute d'avoir mis à temps notre domaine colonial en valeur, nous devons toujours nous fournir chez l'étranger.

Toutefois, il paraît que le Canada, grand producteur, comme on le sait, de pulpe de bois, pourrait nous le fournir à meilleur compte que la Scandinavie. C'est probable; c'est même certain, étant donné l'accord commercial de 1922 qui vient d'entrer en vigueur.

Bref, le Canada bénéficiant désormais du tarif minimum pour la plupart des articles intéressants nos importations, nous serons assurés d'une fourniture suivie et moins onéreuse de la pâte à papier.

A moins qu'on ne sabote encore cet arrangement comme on a saboté d'autres accords.

Postes et Télégraphes

AVIS

Adjudication à titre d'étude, d'une entreprise de transport de dépêches.

Le 1^{er} octobre 1923, à 14 heures du soir, il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches, à exécuter en automobile :

1° de Mours-gare à Latronquière, par St-Cirgues et Lauresses;

2° de Mours-gare, à St-Cirgues.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes, à Cahors, avant le 14 septembre.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.). Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes, à Cahors et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Mours, Latronquière, Bagnac et Figeac.

Fête de St-Maurille

Les jardiniers de Cahors, continuant la vieille tradition, ont décidé d'organiser le bal de St-Maurille, le 13 septembre.

Ce bal, qui, chaque fois, a obtenu un si vif succès, aura lieu dans la salle du Palais des Fêtes.

Rien ne sera négligé pour faire bien et beau.

Orage

Vendredi matin, vers 7 h. 1/2 un orage a éclaté sur Cahors. Pendant 1 heure une forte pluie est tombée et le tonnerre a grondé avec violence.

La foudre est tombée dans les environs des rues Brixe et V-Hugo. Il n'y en a aucun dégât.

Cette pluie bienfaisante a rafraîchi la température, et a donné un peu d'humidité aux jardins et a fait disparaître la poussière des rues et Boulevards.

Tournoi d'Alvignac-Miers

Le T. C. de Cahors a fait disputer, comme nous l'avions déjà annoncé, son tournoi annuel sur le terrain de l'Hôtel de la Source à Alvignac-Miers.

Plus favorisés qu'en 1922, les organisateurs purent faire jouer les différentes épreuves par un temps splendide. Le grand soleil d'été brillait dans l'azur du ciel et ses trop chauds rayons étaient atténués par la brise fraîche toute parfumée par les vertes châtaignerales.

Dans le championnat simple messieurs, le vainqueur de l'an dernier, Fromentaull renouvela son succès. Il joua avec une sûreté, une précision, une régularité admirables. Aucun de ses adversaires ne put lui prendre un set, à aucun moment il ne donna l'impression de jouer à son maximum.

Après lui, furent très remarqués : E. Pélissié, Roquette, J. Boyer-Chamard, le premier par la perfection de son chop, le second par la puissance de ses drives, le dernier par la sûreté de ses volées. Il serait injuste d'oublier G. Pélissié, dont les progrès sont très nets et Cordelier, le sympathique joueur du T. C. de Brive.

L'absence d'A. Pujol, l'excellent joueur des Pyrénées fut unanimement regrettée.

Dans le simple dames, la ténacité de 1922 faisait défaut. Par contre, jouait pour la première fois, à Alvignac une des meilleures championnes de Hollande, Mlle Everts. Elle domina nettement ses adversaires par la vigueur de ses drives et surtout par ses volées au filet, toujours régulières et bien placées. Une excellente joueuse parisienne, Mlle Bernard, fit contre elle une partie très brillante. En finale, Mlle Fromentaull, en progrès sur l'an passé, disputa sa chance courageusement et la lutte fut très serrée. Je n'aurais garde d'oublier Mlle Bosredon, qui força Mme Fromentaull à s'employer à fond et ne sembla pas profiter de tous ses moyens.

En mixte, les paires Mlle Everts-Pélissié et Mme-M. Fromentaull se livrèrent en finale une lutte sans merci. Les spectateurs fort nombreux applaudirent souvent les 4 joueurs qui s'approchaient à chaque balle avec une ardeur incroyable. Notre jeune compatriote Pélissié soutint très intelligemment sa partenaire. Il « passa » supérieurment ses adversaires au filet et sa victoire fut très bien accueillie.

En double messieurs les « tenants » succombèrent dès leur première partie, non sans avoir défendu leurs chances énergiquement. La finale mit en présence deux équipes de L. T. C. de Lille. Pendant près de deux heures, les deux paires Roquette, A. Boyer-Chamard et Boyer Chamard frères, se bombardèrent de drives tapés violemment mitigés de lobs magnifiques. Les frères J. et M. Boyer-Chamard très habitués à jouer ensemble prirent finalement le dessus en couvrant le filet bien mieux que leurs adversaires.

La distribution des prix fut empreinte de la plus franche cordialité. Tour à tour Roquette et Barès vinrent apporter au T. C. de Cahors leur tribut de camaraderie. Et l'on se sépara en pensant à l'année prochaine et aux revanches futures.

Nous croyons savoir, que le Tennis-Club de Brive songe à réunir sur ses courts quelques-uns des joueurs qui prirent part au tournoi d'Alvignac. Si cela est vrai, nous assisterons à de magnifiques parties qui permettront de voir fraterniser les joueurs de 4 Comités régionaux : Nord, Limousin, Pyrénées et Périgord-Agenais.

Voici les résultats :

Simple messieurs. — Demi-finales : Fromentaull bat Artiques, 6/0 6/0. P. Pélissié bat B. Séguy, 6/2 6/2.

Finale : Fromentaull bat P. Pélissié, 6/2 6/0.

Doubles messieurs. — Demi-finales : J. et M. Boyer-Chamard battent Jallut-Moore 4/6 11/9 6/0. Roquette et A. Boyer-Chamard battent Rouzeaud-Cordelier, 7/5 6/2.

Finale : J. et M. Boyer-Chamard battent Roquette et A. Boyer-Chamard, 6/4 3/6 6/3.

Doubles dames. — Demi-finales : P. Pélissié et Mlle Everts battent Mlle Borredon-Moore, 6/3 6/2. M. et Mme Fromentaull battent Jallut-Mme Jallut, 6/3 6/2.

Finale : P. Pélissié-Mlle Everts battent M. et Mme Fromentaull, 6/4 3/6 6/3.

Simple dames. — Demi-finales : Mlle Everts bat Mlle Bernard, 6/4 6/3. Mme Fromentaull bat Mlle Borredon, 6/4 7/5.

Finale : Mlle Everts bat Mlle Fromentaull, 6/3 6/1.

Auto contre bourricot

Vendredi soir, vers 6 h. 1/2, M. Clocheton, chiffonnier, était monté sur une charrette traînée par un âne, quand en face le monument Gambetta, arriva une auto conduite par M. Permezel, propriétaire. L'auto heurta l'attelage : M. Clocheton sauta sur la chaussée sans se faire de mal, le charretton fut à peine éraillé, quant à l'âne, il portait une blessure à une jambe.

Procès-verbal a été dressé.

Accident du travail

Un manœuvre du dépôt de machines de la gare de Cahors, M. Pierre Bonhomme, 41 ans, demeurant 13, rue Saint-Pierre, était occupé à manœuvrer un wagonnet à charbon sur une plaque tournante, lorsque ce dernier bascula. M. Bonhomme essaya de le relever, mais il se prit la main droite entre le déversoir et le châssis du wagonnet.

Il est contraint à un repos d'une dizaine de jours.

Le nouveau régime des colis agricoles

Le conseil supérieur des chemins de fer ayant récemment approuvé les propositions du comité de direction des grands réseaux relativement aux améliorations à apporter au régime des colis agricoles, un nouveau tarif vient d'être homologué par le ministre des Travaux Publics; il est entré en application le 26 du courant. On nous communique, à ce sujet, les renseignements que voici :

Parmi les améliorations destinées à combattre la cherté de la vie, cette mesure est une des plus intéressantes, en raison des avantages dont elle fera bénéficier le consommateur non moins que le producteur.

Alors que le poids maximum du colis postal est de 10 kilos avec coupures de 3, 5 et 10 kilos, le poids du colis agricole peut atteindre 40 kilos avec coupures de 20, 30 et 40 kilos. Il en résulte la possibilité de faire des envois plus importants en un seul colis, d'où économie de temps, d'emballages et de poids mort.

En outre, le prix de transport du colis agricole, qui varie par échelon avec le parcours, présente, aux faibles et moyennes distances, une grande réduction par rapport au prix d'un envoi de même poids par colis postaux.

Il varie, selon la distance : pour les colis de 20 kilos (droit de timbre non compris de 3 fr. 45 à 7 fr. 50; pour les colis de 20 à 30 kilos de 3 fr. 45 à 10 fr. 70; pour les colis de 30 à 40 kilos de 3 fr. 45 à 14 fr. 05.

La responsabilité du transporteur est la même, en cas de retard, que pour les transports de denrées en grande vitesse. L'expédition, qui doit être faite en port payé, peut être grevée de remboursement jusqu'à concurrence de 300, 450 et 600 francs, selon le poids, le retour des fonds étant taxé au tarif postal.

Il n'est pas perçu de droits d'enregistrement; le droit de timbre est réduit à 0 fr. 20 par colis (0 fr. 10 seulement jusqu'à 5 kilos).

La nomenclature des denrées admises à bénéficier du tarif est complétée par l'admission des vins en bouteilles, en caisses ou en petits fûts et des huiles comestibles en estagons métalliques. La valeur maximum, au kilo, de ces marchandises a été portée de 3 à 15 francs. La livraison à domicile est faite gratuitement dans les localités où existe un service de factage, et la livraison en gare est admise si l'expéditeur le prescrit.

Chaque colis doit être muni d'une étiquette indiquant la gare de destination, le nom et l'adresse du destinataire et, s'il y a lieu, le montant du remboursement.

La déclaration pour l'octroi du poids doit être faite par nature de denrée, sans qu'il soit nécessaire, comme avec l'ancien tarif, d'indiquer la catégorie du tarif de l'octroi. Il sera bon de joindre au colis cette déclaration entièrement libellée et signée par l'expéditeur et indiquant le poids net de chaque espèce de denrées. (Le tarif indique le détail des renseignements à fournir, en particulier pour l'octroi de Paris).

Les colis agricoles bénéficient du régime d'acheminement applicable aux transports des denrées périssables du tarif G. V. 3/103, tarif qui comporte l'emploi, pour les longs parcours, des trains de messageries accélérées. En cas de retard, la responsabilité du chemin de fer est la même que dans le régime des transports de grande vitesse.

Il n'est pas douteux que ce nouveau régime ne soit appelé à un grand succès auprès du public par ces temps de vie chère. Il facilitera à la fois les achats directs des consommateurs au producteur et les opérations des intermédiaires.

LES BONS A LOTS

de l'Exposition internationale des Arts décoratifs

Le Crédit Foncier de France a procédé, le 6 de ce mois, au premier tirage des bons à lots de l'Exposition Internationale des arts décoratifs et industriels modernes.

Le n° 11.081 (série 34) est remboursé par un million. Le n° 1.618 (série 12) par 100.000 francs. Enfin, les dix numéros suivants : 7.882, 9.195, 10.633, 12.198, 12.398, 12.713, 13.338, 16.871, 17.171, 19.452 sortent dans les cent séries et sont remboursés à 100 francs.

Le second tirage aura lieu le 15 octobre prochain et sera suivi de quatre autres tirages en 1924, puis les années suivantes jusqu'à complet amortissement. Le nombre des lots est de plus de 725.000, représentant plus de 82 millions de francs.

Si l'on considère qu'en vertu de la loi du 10 avril 1923, l'Exposition de 1925 a émis au total 2 millions de bons de 50 francs, c'est dire qu'il y a plus d'un lot pour trois bons.

Enfin, les porteurs ont droit à de nombreux avantages qui, en réalité, assurent à chaque souscripteur le remboursement à bref délai de la somme engagée. (Réduction de tarifs sur les chemins de fer, tickets d'entrée à l'Exposition, réduction de 25 0/0 dans les théâtres, cinémas, music-halls, etc.).

On souscrit en province dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France, dans les Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions et dans les principaux bureaux de poste.

On assure que le gros lot d'un million de l'Exposition des Arts décoratifs de 1925 a été gagné par un industriel de Bastia.

Avis de concours

Un concours d'admission au sur-amérariat donnant accès aux fonctions de contrôleur des contributions directes aura lieu au début de l'année 1924.

Pourront prendre part à cet examen les jeunes gens pourvus d'un diplôme complet de bachelier et nés entre le 1^{er} juillet 1898 et le 30 juin 1906.

Les candidats nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1906 pourront obtenir des dispenses d'âge.

Le diplôme complet de bachelier n'est pas exigé des candidats qui justifient de leur admissibilité aux épreuves orales du concours d'entrée de l'une des écoles suivantes : Ecole polytechnique (épreuves du 2^e degré), Ecole nationale supérieure des mines (cours préparatoires), Ecole nationale des Ponts et Chaussées (cours préparatoires), Ecole nationale des mines de Saint-Etienne, Ecole spéciale militaire, Ecole navale, Institut agronomique.

Sont, d'autre part, dispensés de subir les épreuves du concours, sous certaines conditions d'âge, les jeunes gens qui ont satisfait aux examens d'entrée, soit des écoles ci-dessus énumérées, soit de l'Ecole normale supérieure ou de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Les candidats admis reçoivent, pendant la durée de leur stage une indemnité annuelle de 4.500 francs et une indemnité de résidence.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 10 novembre 1923.

Les candidats trouveront auprès du Directeur des Contributions Directes à Cahors, rue Georges Clemenceau, n° 24, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

Bibliographie

BOYER D'AGEN

PETITES ÉPÉES des GRANDES HEURES

- I — La Clémence
- II — L'Impératrice lointaine
- III — La Mystique de la Guerre
- IV — Dante aux Enfers

1 vol. 10 fr.

ALPHONSE LEMERRE, Éditeur
(Edition du 1^{er} août 1923)

(Sous presse)

Au Pays de Jassin Par BOYER D'AGEN

- I^{re} Partie. — Vieil Agen.
- II^e Partie. — Épisodes.
- III^e Partie. — Le Petit Séminaire.
- IV^e Partie. — Épisodes.
- V^e Partie. — Le Grand Séminaire.
- VI^e Partie. — Les Papillottes de Jassin.

Illustration par ANTOINE CALBET,
FERNAND SABATÉ, JEAN TORTHE, etc...

Un vol. 25 fr.

C'est un beau voyage au pays de Jassin, le grand poète populaire du Languedoc, auquel nous invite un autre poète de la Gascogne. On sait le culte de M. Boyer d'Agén pour son glorieux ancêtre et les deux éditions (Bellefleur, Bordeaux, 4 vol. et Garnier, Paris, 2 vol.) qu'il a consacrées aux œuvres du maître que Lamartine appela « l'Homère des prolétaires et le seul épique de notre temps ». Mais ces deux éditions du centenaire de Jassin (1898) avec le texte gascon et sa traduction française tout au plus littérale, n'étaient encore qu'un monument funéraire où dormait un poète dont le génie si humain glorifia l'humanité entière quand, par sa langue restreinte de Gascogne, il ne pouvait être entendu que d'une seule province de la France. Il va l'être aujourd'hui dans notre langue nationale et le public français pourra unanimement lire et admirer les *Souvenirs*, *L'aveugle de Castelcugnier*, *Marthe la Folle*, *Frégonnette*, ces poèmes si dramatiquement beaux que Sainte-Beuve a pu les qualifier d'immortels chefs-d'œuvre, en plusieurs études de ses *Lundis* littéraires. Chefs-d'œuvre, ils l'étaient en Gascon, ils vont l'être en Français.

ALPHONSE LEMERRE, éditeur.
On souscrit chez tous les Libraires de France. Les exemplaires ne sont payés qu'à la livraison.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 18 août 1923 : « Les raisons profondes du désaccord franco-britannique » par Hervé de Rauville. — « Y aura-t-il une France dans 30 ans ? » (suite) : « Les remèdes contre la dépopulation » par Fernand Auburtin. — « Une aventure sentimentale d'Albert Samain » par Léon Bocquet. — « La recherche de la politique d'aujourd'hui » par Paul Reynaud.

Abonnez-vous pour le 1^{er} du mois et vous recevrez gratuitement tous les numéros contenant le roman en cours.

ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Étranger 60, 32 fr.

Abonnement d'un an payable en deux fois sur demande.

Spécimen gratuit sur demande.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.

Plon, rue Garancière, Paris.

Mesdames,
Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux

Publications François Tedesco

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCLETTE SPECIMEN » contenant : 1^o un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames*; 2^o un numéro de *La Femme Chez Elle*; 3^o un numéro de *Mon Aiguille*; 4^o une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux

Publications François TEDESCO

39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCLETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....

Adresse.....

Date et Signature.....



LA MODE PRATIQUE

RAPPORTE
100 FOIS
CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES
DES MEILLEURS DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.

74, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N^o : 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Périgord

La Compagnie d'Orléans organisera, du 14 juillet au 30 septembre 1923, au départ des Eyzies et de Périgueux des circuits automobiles permettant de visiter les plus jolis sites et les stations préhistoriques de la vallée de la Vézère ainsi que les paysages de la vallée de la Dordogne dans le Sarladais et de la Dronne aux environs de Périgueux.

1^o Au départ des Eyzies

Vallée de la Vézère

Les Mardis, Jeudis et Samedis. — Prix : 15 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Turzac, Les Eyzies, Laugerie-Haute, Les Eyzies.

Vallée de la Dordogne

Les Mercredis et Dimanches. — Prix : 18 fr. — Départ 12 h. 30 ; Retour 17 h. 30.

Les Eyzies, Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat, Les Eyzies.

2^o Au départ de Périgueux

Vallée de la Dronne.

Les Mardis, Jeudis et Samedis. — Prix : 20 fr. — Départ 13 h. ; Retour 18 h. 30.

Périgueux, Château-Lévêque, Brantonac, Bourdeille, Saint-Vivien, Montagnier, Lisle, Chancelade, Périgueux.

Circuit automobile

La Bourboule-Le Mont-Dore
Le Lioran-Vic-sur-Cère

Ce circuit automobile permet aux touristes et aux baigneurs des stations thermales d'Auvergne de visiter rapidement et confortablement les plus beaux sites du Massif Central ; il demandera deux jours et sera hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi) du 15 au 31 juillet et du 1^{er} au 15 septembre et bi-hebdomadaire (départ de La Bourboule le mardi (*) et samedi) du 1^{er} au 31 août.

Prix de l'excursion complète : 120 francs par place.

Première journée : La Bourboule, Le Mont-Dore, Besse, Egliseneuve-d'Entraigues, Condat, Murat, Le Lioran, Vic-sur-Cère ; prix pour cette journée seule : 55 francs.

Deuxième journée : Vic-sur-Cère, Le Lioran, Dienne, Le Puy-Mary (1.787 m.), Salers, Mauriac, Bort, Tauriac, La Bourboule, Le Mont-Dore ; prix pour cette journée seule : 70 fr.

(*) Pendant le mois d'août, s'effectue le mardi en une seule journée. Prix par place : 120 francs.

Ce circuit peut être le prélude ou le complément des services d'auto-cars organisés du Mont-Dore à Saint-Nectaire, (en correspondance avec les express de ou pour Paris-Quai d'Orsay), de La Bourboule-Le Mont-Dore à Vichy par Royal, Clermont-Ferrand, Châtel-Guyon (Route thermale d'Auvergne).

Le Tour des Côtes de Bretagne en automobile.

D'accord avec le réseau de l'Etat, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans organisera du 15 juillet au 21 septembre 1923 un voyage en automobile le long des côtes de Bretagne entre Vannes et Dinard.

Ce voyage sera effectué en 6 journées, avec départs de Vannes et de Dinard tous les dimanches.

Les billets seront mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, ainsi qu'à la gare de Vannes.

Prix pour le parcours complet : 350 francs.

Salle de Vente

62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

L'on achète l'argenterie, les cuivres et les étains

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Expert des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

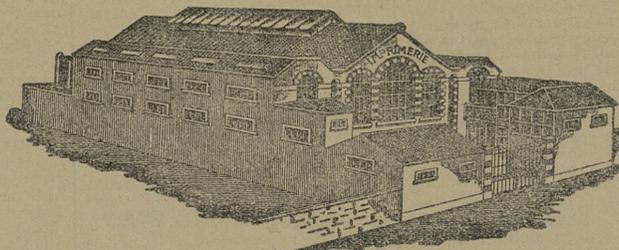
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 16

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XV

Le domestique obéit. Une angoisse tordait le cœur de Bolestas ; pouvait-il compter sur les Hessler ? Depuis quelque temps, les épouses douloureuses, les camoufflets, les meurtrissures de toute sorte s'étaient tellement multipliés qu'il s'y croyait accoutumé. Mais à la pensée de se voir chassé par ces amis si chers, il ressentait une peine nouvelle, plus torturante que toute autre. Il attendait dans l'antichambre sombre, aux meubles de la porte, et sursauta au bruit de la porte qui s'ouvrit.

— Si Monsieur veut entrer !
— Ah ! pensa Radetski, ils n'ont rien reçu de Werner Braumann, il faudra leur dire...

Il entra.

Alois vint à sa rencontre, les mains tendues :

— Bonjour ! te voilà enfin ! Je croyais presque que tu nous avais abandonnés !

— Venez, mon enfant, dit pater-

nellement le général. Dites-nous ce qui vous est arrivé.

Cette cordialité acheva de décoincer Bolestas. Il demeura debout :

— Général, dit-il, de cette voix brisée qui était devenue la sienne, général, j'ai une communication à vous faire, tout de suite, avant de m'asseoir à ce foyer qui m'a donné tant de joie depuis si longtemps. Dans mon ignorance, j'ai usurpé votre estime, j'ai joué d'une camaraderie, d'une amitié auxquelles je n'avais pas droit... Quand vous saurez la vérité, vous reculerez d'horreur, et vous ne me tendrez plus la main. Général, mon nom n'est que le second nom de mon père... Le premier vous ne le connaissez que trop, et vous m'en avez parlé déjà avec mépris... Pardonnez-moi, je me croyais digne de votre affection.

Il s'arrêta, épuisé, pour reprendre haleine. Ses yeux baissés avaient une cernure bleue ; il redressait sa haute taille avec une dignité inconsciente dans sa douleur. Il reprit, plus bas, avec effort :

— Je suis le fils de... du banquier Schultze.

Un silence plana.

— Quand j'ai appris cela, je suis allé le supplier de renoncer à l'honneur, de rendre les capitaux... Il a refusé, et, comme je disais ne plus vouloir jouir de cette fortune mal acquise, il m'a chassé... Galgocz m'a chassé aussi... et l'armée de même... Mes domestiques s'enfuient... Une jeune fille aussi m'a insulté...

Il passa sa main tremblante sur ses yeux :

— ... J'ai voulu vous dire la vérité, pour que vous ne soyez pas surpris... C'est pourquoi j'avais fait demander si vous consentiez à me recevoir.

— Pour quel motif ne vous aurions-nous pas reçu, mon ami ? fit le général avec émotion. Nous savions tout. Galgocz est venu, avec la lettre, nous faire une scène... et nous avions aussi reçu une lettre de ce misérable Braumann.

— Vous saviez ? balbutia Bolestas. Et vous m'avez accueilli comme auparavant ?

— Nous n'avons jamais douté de vous, mon enfant.

La surprise, l'émotion, la joie bouleversèrent le jeune homme. Les sanglots l'étouffèrent, il fondit en larmes, crut tomber à genoux ; la respiration lui manqua, il étendit les bras. Les Hessler le firent asseoir dans un fauteuil et boire un peu d'eau. Il ne tarda pas à se remettre et raconta les faits en détail.

— Je préfère ne pas voir ces dames, dit-il en terminant. Je les verrai quand tout sera fini, et le dernier bibelot vendu.

Il avait peur de rencontrer Lona.

XVI

Werner Braumann, l'ennemi inconnu de Bolestas, avait bien mené sa campagne de haine et de destruction. Par des renseignements habilement obtenus, il avait su à quel colège, à quel régiment, à quelles so-

ciétés de sport le jeune homme appartenait, ainsi que les adresses de ses meilleurs amis. Partout les lettres étaient arrivées à peu près simultanément, rédigées d'une façon semblable.

« Monsieur, sous le nom de Radetski, se cache le bandit le plus sinistre de l'Autriche, l'usurier Schultze, dont vous accueillez le fils. Leur bureau est Herrengasse, 23, leur château à Bialy-Dvôr, près de Cracovie. Renseignez-vous et méfiez-vous, c'est une victime qui vous écrit. »

W. B. »

Les lettres étaient faites à la machine à écrire, sur du papier commun.

— Inutile de poursuivre, dit Béla Hradisch en les étudiant ; d'abord, Braumann niera ; et puis, comme il y a du vrai dans l'histoire du nom, cela vous ferait plus de mal que de bien.

Mais, comme toutes les nouvelles scandaleuses, celle-là avait, en quarante-huit heures, fait le tour de Vienne ; les journaux en parlèrent même, à mots couverts, dans de petits entrefilets intitulés : « Le Nid de serpents », « la Précaution inutile », « Un chouchou des salons ». Cette publicité fit monter les prix des ventes faites par Bolestas, sous la direction de Hradisch, car le jeune homme n'osait pas se montrer. L'écurie fit dix mille florins, les tableaux soixante mille et les meubles. Bolestas ne garda rien, en dehors de son lit de

cuivre, d'une table et de deux chaises. Lorsque l'avocat revint de l'hôtel des ventes dans le bel appartement vide du Schottenring, la maigreur et la pâleur du jeune homme, qui l'attendait, le frappèrent davantage ; il s'arrêta sur le seuil très ému :

— Mon pauvre enfant, vous lui ressemblez si fort que je me crois revenu à vingt-cinq ans en arrière.

Comment n'ai-je pas, dès le premier coup d'œil, compris toute la vérité ? Mais pour quoi, à Paris, alors que je vous montrais Schultze traversant la salle de l'hôtel, pourquoi ne pas m'avoir dit : « C'est mon père » ?

Peut-être alors aurions-nous pu conjurer la catastrophe !

— La reculer pour moi, voulez-vous dire ? fit Bolestas amèrement.

La véritable catastrophe était ma naissance... Mais laissons ces choses. Parlez-moi de la vente. Ai-je beaucoup d'argent ? J'en ait tant besoin pour mes projets !

Il essaya un sourire, en avançant l'une des deux chaises :

Asseyez-vous, monsieur Hradisch ; j'ai encore les moyens de recevoir ; j'ai deux sièges !

L'avocat consulta ses notes et fit l'addition :

— Vous avez, net des frais, 70.000 florins, c'est-à-dire 140.000 couronnes. En les plaçant dans une banque en papiers sûrs, cela vous fera encore un revenu d'environ 6.000 à 7.000 couronnes, et avec ce que vous gagnerez...

Bolestas l'arrêta d'un geste :

— Monsieur Hradisch, cet argent ne doit pas rester entre mes mains ; il provient des cadeaux que mon père m'avait faits pour mon installation ; cela vient de lui... cela appartient donc à ceux que je considère comme ses créanciers. Je voudrais en connaître quelques-uns pour pouvoir le leur rendre, en attendant que lui-même s'y décide.

— Vous voulez rester sans un centime ? Mais c'est de la folie !

— Non. C'est justice.

Le jeune homme se leva et se mit à aller et venir par la pièce vide où ses pas résonnaient durement.

— On lit dans la Bible, dit-il : « Les fautes des pères retomberont sur les enfants... Que Dieu m'accorde son pardon, et que l'expiation s'arrête à moi, si jamais j'ai une famille ! »

— De tout mon cœur, je vous en voudrais, mon cher enfant, dit Hradisch ému. Mais, avant de donner aux autres, il faut avoir de quoi se nourrir. Quand vous aurez une situation, nous verrons...

— Non, interrompit Bolestas. Cette considération n'ont jamais arrêté mon père ; elles ne doivent pas m'arrêter non plus. Si je ne trouve personne d'autre, j'enverrai cent mille couronnes à Werner Braumann !

— A Werner Braumann !

— Pourquoi pas ? C'est un malheureux.

(A suivre)